

UNE TABLE DE GESTION INTÉGRÉE DES RESSOURCES : À QUOI ÇA SERT?

20 mai 2015

*Forêts, Faune
et Parcs*

Québec 

Contexte

- Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier :
 - art. 7 ...Le ministre doit consulter les communautés autochtones d'une manière distincte...
 - art. 53 ...planification se réalise dans le cadre d'un processus de concertation régionale et locale...
 - art. 54 ...un plan tactique et un plan opérationnel...sont élaborés...en collaboration avec la table locale de gestion intégrée des ressources et du territoire...
 - art. 55 ...la table...est mise en place dans le but d'assurer une prise en compte des intérêts et des préoccupations des personnes et organismes concernés par les activités d'aménagement forestier...

Forêts, Faune
et Parcs

Québec 

Contexte

- Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier :
 - art. 56 ...pour la préparation du plan opérationnel, le ministre s'adjoit les participants de la table qui en font la demande et qui démontrent un intérêt spécifique en vue d'assurer une meilleure prise en compte de cet intérêt... avant de procéder à la consultation publique du plan opérationnel, le projet de plan est transmis à la table locale de gestion intégrée...
 - art. 57 ...les plans d'aménagement forestier intégré doivent faire l'objet d'une consultation publique...
 - art. 58 ...le ministre... participe aux travaux des tables locales de gestion intégrée...

Forêts, Faune
et Parcs

Québec 

TLGIRT

- Qu'est-ce que la GIRT ?
 - Prise en compte des besoins de l'ensemble des intervenants concernés, sur un territoire donné, en amont des planifications.

- Qui participe ?

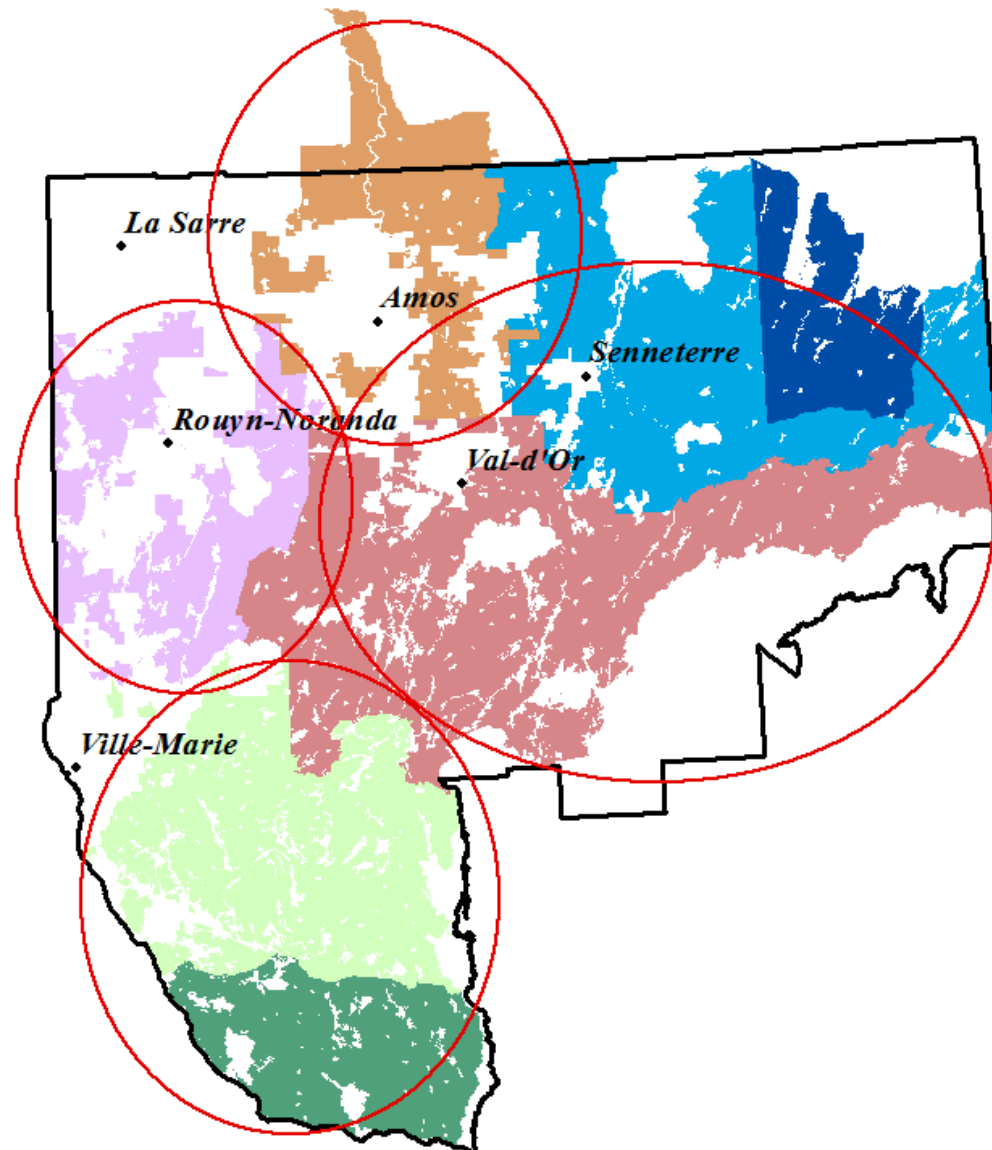
- Participant



Forêts, Faune
et Parcs

Québec

- En Abitibi-Témiscamingue : 4 TLGIRT



Forêts, Faune
et Parcs

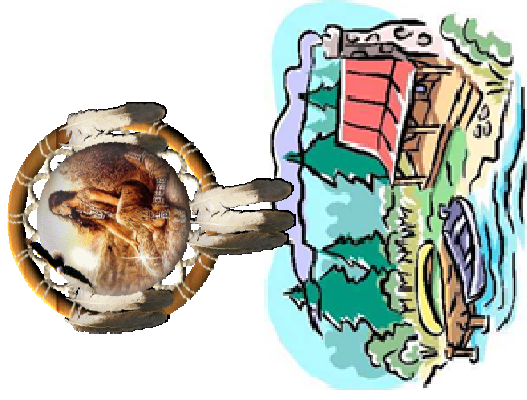
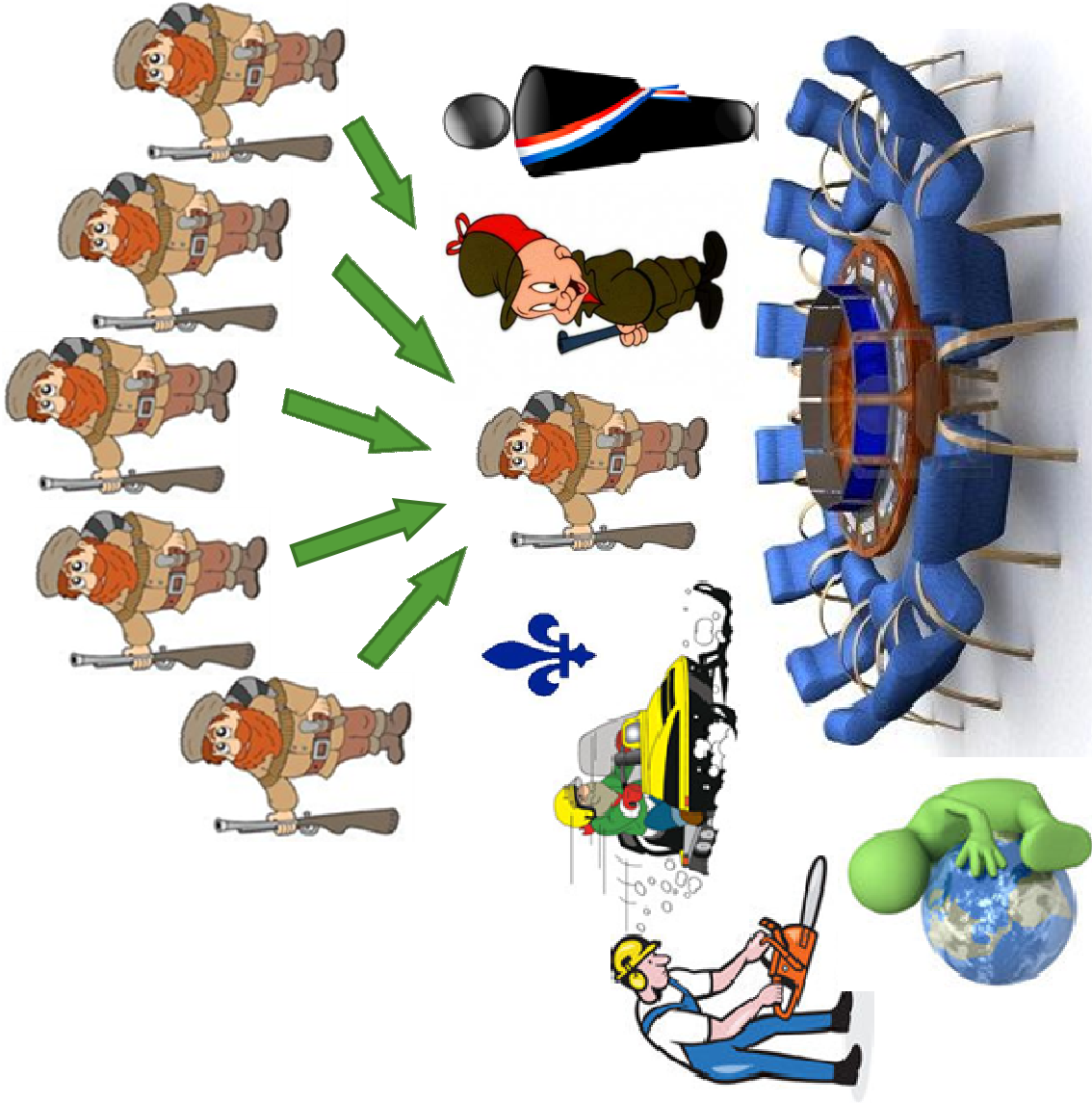
Québec 

TLGIRT

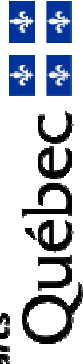
- Mandat de la TLGIRT
 - Collaborer avec le Ministère (financée par le Ministère)
 - Participer à l'élaboration du PAFIT
 - Se concerte sur différents thèmes : faune terrestre, faune aquatique, approvisionnement, récréotourisme, esthétique du paysage, quiétude des utilisateurs, PFNL, chemins, alouette...
 - N'a pas un mandat de cogestion
- Rencontres : environ 6-10 fois par année plus les comités techniques (et en continu)
- Rôle du représentant
 - Diapo...

**Forêts, Faune
et Parcs**

Québec 

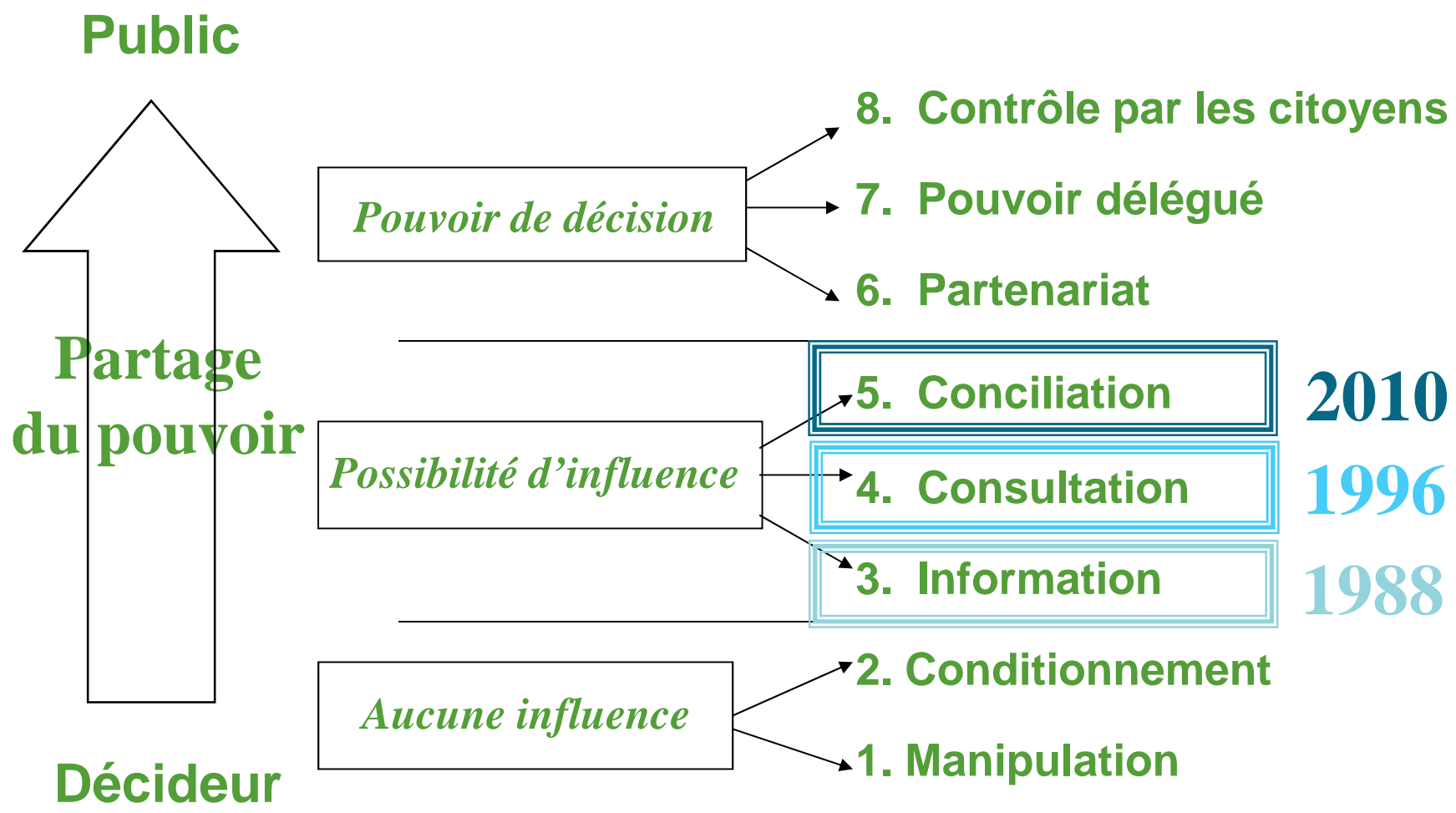


Forêts, Faune
et Parcs



TLGIRT

- Rôle du représentant
 - Porte parole du groupe qu'il représente
 - Faire connaître les intérêts et les besoins du groupe
 - Faire un retour auprès du groupe
- L'importance de bien saisir la préoccupation et le besoin
 - Une préoccupation est issue de l'interaction entre 2 besoins
 - Exigences considérées comme nécessaires par l'intervenant et liées à l'utilisation qu'il fait du milieu forestier



En bref...

- TLGIRT
 - Représentativité
 - Climat de confiance et d'échange afin de permettre la concertation
 - Recommandations au Ministère (PAFIT)
- Consultation du public
 - Possibilité pour les autres utilisateurs de s'exprimer
 - Une consultation par année sur les travaux potentiels
 - C'est le moment d'être précis, cartographique, spécifique... et de parler de ses propres besoins.
- Est-ce que l'harmonisation est facile ?
 - **Pas du tout, mais elle est essentielle!**